

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Date de convocation :

1^{er} octobre 2024

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10
Votants : 10

Était absent :

Monsieur MAILLARD Dany.

Formant la majorité des membres en exercice.

N°1564/2024

Objet :

Décision modificative
n°2

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il est indispensable de prévoir des crédits supplémentaires en fonctionnement afin de pouvoir honorer les prochaines échéances des intérêts liés la ligne de trésorerie qui avait été demandée pour un montant de 90 000€ auprès du Crédit Agricole.

Ainsi, sur proposition de Monsieur le Maire, il convient d'établir au budget principal de la Commune, le virement de crédits suivant :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre 66		Chapitre 011	
66111	1 000€	615221	-1 000€
TOTAL	1 000€		- 1 000€

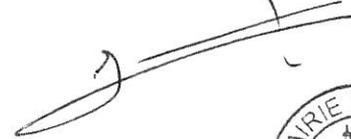
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

VALIDE les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 22 octobre 2024.

Le Maire,

J. ROUSSINET



Envoyé en préfecture le 24/10/2024
Reçu en préfecture le 24/10/2024
Publié le
ID : 051-215101395-20241008-1564-DE